



Ordonnance de télécom CRTC 2005-67

Ottawa, le 23 février 2005

Aliant Telecom Inc.

Référence : Avis de modification tarifaire 152

Service Message-Net

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par Aliant Telecom Inc. (Aliant Telecom) le 18 janvier 2005, en vue de réviser l'article 5065.1, Service Message-Net, de son Tarif des services spéciaux afin d'ajouter des options de réception automatique – tarification à l'utilisation.
2. Aliant Telecom a déposé un test d'imputation à l'appui de sa demande.
3. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.
4. Le Conseil juge le test d'imputation satisfaisant.
5. Le Conseil **approuve** la demande d'Aliant Telecom. Les révisions entrent en vigueur à la date de la présente ordonnance.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>